

République Française**Ville de Draguignan****N° 2021-074**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	39

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LARSEN »**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 18 mai 2021

L'An deux mille vingt et un, le 18 mai à 14h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, PHILIPPE SCHRECK, FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

GRÉGORY LOEW à RICHARD DEVILETTE, BRUNO SCRIVO à SYLVIANE NERVI SITA, ANNE-MARIE COLOMBANI à FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA à MICHEL PONTE, MARIE-CHRISTINE GUIOL à LISA CHAUVIN, RENÉ DIEZ à JEAN-BERNARD MIGLIOLI

ABSENT :

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 26 MAI 2021

RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD

L'association « Larsen » propose un nouveau concept musical d'exposition qui vise à promouvoir entre autres, le théâtre, la vidéo-projection, le cosplay et les Contes à travers des animations qu'elle mène tout au long de l'année au profit du grand public mais aussi à destination de publics plus spécifiques.

Elle intervient notamment au sein de l'établissement pénitentiaire mais aussi dans les établissements scolaires ou en partenariat d'animations locales.

Compte tenu de ses activités prévisionnelles, des investissements matériels supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux sollicitations et pérenniser des prestations de qualité.

La structure sollicite donc, pour la première fois, une subvention exceptionnelle de 2 000 euros.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- attribue une subvention exceptionnelle de 2 000 € en faveur de l'association « Larsen » ;
- dit que ces crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget principal de l'exercice 2021.

Fait à Draguignan, le 18 mai 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président du Dracénie Provence Verdon agglomération